La municipalité de MORTEAU (25500) en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, l'Ordre des Médecins, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et l'URPS Médecin Libéral organisent l'expérimentation d'un

# Cabinet médical éphémère

En soutien aux médecins installés qui se trouvent en situation de débordement.

Il s'agit d'une expérimentation sur 2 années dans l'attente d'une installation libérale dans la commune.

Le démarrage de cette expérimentation est prévu au plus tôt le 1er Mars 2022 avec une occupation du cabinet médical 5 jours sur 7 sans assurer les permanences de nuit et de week-end.

Les médecins attachés peuvent venir y travailler de 2 à plusieurs jours par mois selon leur convenance.

Un local fonctionnel est mis à disposition par la ville aux médecins qui choisiront une à plusieurs demi-journées par semaine, selon un planning prévisionnel, à transmettre au CDOM.

La ville de Morteau prend en charge les loyers, frais de fonctionnement et l'équipement du cabinet.

Les frais matériels (matériel, informatique, logiciels) du cabinet sont financés par l'ARS, de même que les frais de transports (domicile du médecin - Morteau) dans la limite de 100km, ainsi qu'une garantie de ressource (24C par jour) en cas de faible fréquentation.

La gestion du projet est assurée par l'URPS Médecin Libéral en Bourgogne Franche-Comté par convention tripartite avec l'ARS et les médecins volontaires pour ce qui concerne l'administration du cabinet (consommables, logiciel métier, agenda en ligne), garantie de ressource et défraiements trajets.

La CPAM du Doubs contribue à faciliter l'installation et l'exercice des médecins volontaires par la mise en œuvre d'un accompagnement dédié.

Le cabinet mis à disposition se situe dans une structure récemment réhabilitée (ex cabinet d'assurance). Une pharmacie est présente dans la commune.

Cet appel à candidature s'adresse à des volontaires, **dès à présent**, parmi les :

- Médecins retraités non actifs depuis moins de 3 ans,
- Médecins retraités encore actifs,
- Médecins en exercice,
- Médecins en instance de thèse sous statut d'adjoint.

**Dans tous les cas, chacune des candidatures sera transmise au CDOM pour validation**

La commune de Morteau dispose de commerces de proximité, d'un périscolaire et d'une halte-garderie. La commune est desservie par le T.E.R.

De plus la commune de Morteau a mis en place une organisation pour offrir une possibilité de logement sur la commune via son projet de **« maison des soignants ».**

**Si vous êtes intéressés par ce fonctionnement original, souple et avantageux, merci de contacter :**

**Le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Doubs**

**Par courrier :** 12 A Rue du Pr Milleret
Les Hauts de Chazal
25000 BESANCON
**Par mail :** doubs@25.medecin.fr

**Par téléphone :** 03.81.81.13.88

**Par fax :** 03.81.81.60.70

*L'Agence Régionale de santé Bourgogne Franche-Comté,*

*L'Union Régionale des Professionnels de Santé médecin libéral en Bourgogne Franche-Comté,*

*Le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Doubs,*

*La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs,*

*La Commune de Morteau,*